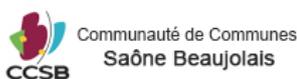


# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024



## Financé par



*Rédigé par Aurélie BARBOTTE – Technicienne de rivière  
Relecture par Florian DELECOURT – Chargé de mission*

# TABLE DES MATIERES

<b>Retour sur l'exercice 2024.....</b>	<b>2</b>
1.1. Retour sur les actions menées en regie .....	2
<b>ETUDES.....</b>	<b>3</b>
1.2. Etude stratégique pour la restauration morphologique des milieux aquatiques du bassin versant de la Grosne – Phase 1 : Expertise de la qualité physique et des perspectives de restauration des cours d'eau du bassin versant de la Grosne.....	3
1.3. Etude Stratégique pour la restauration morphologique des milieux aquatiques du bassin versant de la Grosne – Phase 2 : Réalisation d'Avant-Projet Sommaire sur des unités prioritaires....	4
1.4. Etude pour la restauration de la continuité écologique sur la Grosne au lavoir de Saint-Pierre-le-Vieux.....	5
1.5. Etude Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) à l'échelle du bassin versant de la Grosne.....	6
<b>TRAVAUX.....</b>	<b>7</b>
1.6. Travaux d'entretien de la ripisylve ET Retrait d'embâcle sur la Commune de Navour-sur-Grosne.....	7
1.7. Mise en défens de la Guye et du Ru de la Feuillouse sur les communes de Saint-Martin-la-Patrouille et Saint-Huruge.....	8
1.8. Mise en défens de la Guye sur les communes de Sigy-le-Châtel et Sailly.....	9
1.9. Travaux d'entretien et d'arrachage de la Jussie (Grosne aval).....	10
<b>1.10. Suivi des assecs.....</b>	<b>11</b>
<b>ANIMATION.....</b>	<b>12</b>
1.11. Comité de pilotage du Pôle Milieux Humides Bourgogne Franche-Comté.....	12
1.12. POPSU-Territoires "Partage de l'eau en Clunisois" .....	13
1.13. La Rivière qui coule à l'envers.....	14
1.14. Comité Départemental de l'eau.....	15
<b>1.15. Communication et animations pédagogiques .....</b>	<b>16</b>
<b>1.16. Prospection nouveaux projets.....</b>	<b>21</b>

## Retour sur l'exercice 2024

L'année 2024, marquant la conclusion du contrat de bassin Grosne 2023-2024, a été jalonnée par le lancement de nombreuses études de grande envergure, dont les résultats sont attendus en 2025 et 2026. Parmi les faits marquants, on peut citer :

- ⇒ Le démarrage de l'étude du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH), qui permettra, dès 2026, de planifier des actions ciblées sur des milieux humides vulnérables et prioritaires.
- ⇒ Le lancement d'une seconde étude visant à diagnostiquer de manière précise la qualité physique des cours d'eau du territoire et à proposer des aménagements de restauration sur plus de 120 km de cours d'eau prioritaires.

À cela s'ajoutent les présentations de sensibilisation réalisées en différentes instances, les études menées en régie, les travaux initiés et finalisés, ainsi que l'animation du territoire accomplie. Ces nombreuses actions témoignent de l'engagement de l'EPAGE dans l'animation territoriale et de son dévouement à la restauration des écosystèmes aquatiques de son bassin versant.

### 1.1. RETOUR SUR LES ACTIONS MENEES EN REGIE :

- Suivi du contrat de bassin Grosne 2023-2024 en partenariat avec les signataires et l'AERMC;
- Présentation et sensibilisation en instance auprès d'élus, partenaires techniques, partenaires financiers et grand public ;
- Gestion et réponses aux sollicitations des acteurs locaux et des habitants du territoire ;
- Suivi des études menées en régie comme l'observatoire des assecs, le diagnostic du ruisseau de Taizé, la restauration morphologique de la Guye ... ;
- Rédactions et constructions de dossiers et de rapports techniques, réglementaires et financiers (DIG, DLE, conventions avec les propriétaires, Dossier Consultation des Entreprises, analyses d'offres etc ..) ;
- Elaboration des dossiers de demandes de subventions (AERMC ; RBFC ; FEADER ; CD 71) ;
- Lancement de marchés d'études et de travaux ;
- Suivi de chantiers de travaux d'entretien et de restauration de cours d'eau ;
- Suivi photographiques des travaux ;
- Suivi d'études de restauration de cours d'eau ;
- Suivi et entretien des clapets automatiques sur la Grosne ;
- Animation du territoire pour l'émergence de nouveaux projets ;
- Animation de la concertation locale et de la gouvernance de l'EPAGE ;
- Création d'outils de communication (site internet, plaquettes de sensibilisation à la ripisylve et aux travaux de mise en défens, LinkedIn).

# ETUDES

## 1.2. ETUDE STRATEGIQUE POUR LA RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN VERSANT DE LA GROSNE – PHASE 1 : EXPERTISE DE LA QUALITE PHYSIQUE ET DES PERSPECTIVES DE RESTAURATION DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA GROSNE



Maître d'ouvrage : EPAGE Grosne  
Maître d'œuvre : BE TELEOS SUISSE



Montant de l'étude : 43 698 € TTC  
Montant payé en 2024: 43 698 € TTC



Financement : AERMC à 70%



Contrat de bassin Grosne 2023-2024



Statut : Phase 1 terminée

### Contexte :

En réponse au contrat de bassin 2023-2024 rédigé avec l'Agence de l'eau RMC, le bureau d'étude TELEOS a réalisé **une expertise globale de la qualité physique, du fonctionnement hydromorphologique et hydro-écologique sur l'ensemble du chevelu hydrographique (+ de 450 km de linéaire) du bassin versant de la Grosne** pour hiérarchiser / prioriser les secteurs sur lesquels l'EPAGE doit intervenir (Phase 1)

### Résultats :

**63 %** des cours d'eau sont dans la classe **mauvaise à très mauvaise** ;

**28 %** sont de qualité **médiocre** et seulement **9 %** de qualité **bonne à excellente**.

### Objectif et démarche de l'étude :

A partir de ce diagnostic, **10 unités** (cours d'eau ou portion de cours d'eau) **ont été identifiés pour** y proposer des principes et modalités de restauration en priorité (potentiels / altérations / possibilités).

### Bilan sur la qualité des cours d'eau du bassin de la Grosnes

Sous bassin	Nombre de sites	Mauvaise à très mauvaise	Médiocre	Bonne à excellente
Haute-Grosne	35	18 36%	20 40%	12 24%
Moyenne-Grosne	19	13 68%	6 32%	0 0%
Basse-Grosne	17	15 88%	2 12%	0 0%
Grison	21	51 77%	13 20%	2 3%
Guye	64	12 57%	8 38%	1 5%
<b>Total</b>	154	<b>109</b> <b>63%</b>	<b>49</b> <b>28%</b>	<b>15</b> <b>9%</b>

# ETUDES

## 1.3. ETUDE STRATEGIQUE POUR LA RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN VERSANT DE LA GROSNE – PHASE 2 : REALISATION D'AVANT-PROJET SOMMAIRE SUR DES UNITES PRIORITAIRES



Maître d'ouvrage : EPAGE Grosne  
Maître d'œuvre : BE TELEOS SUISSE



Montant de l'étude : 92 736€ TTC  
Montant payé en 2024 : 0€



Financement : AERMC à 70%



Contrat de bassin Grosne 2023-2024

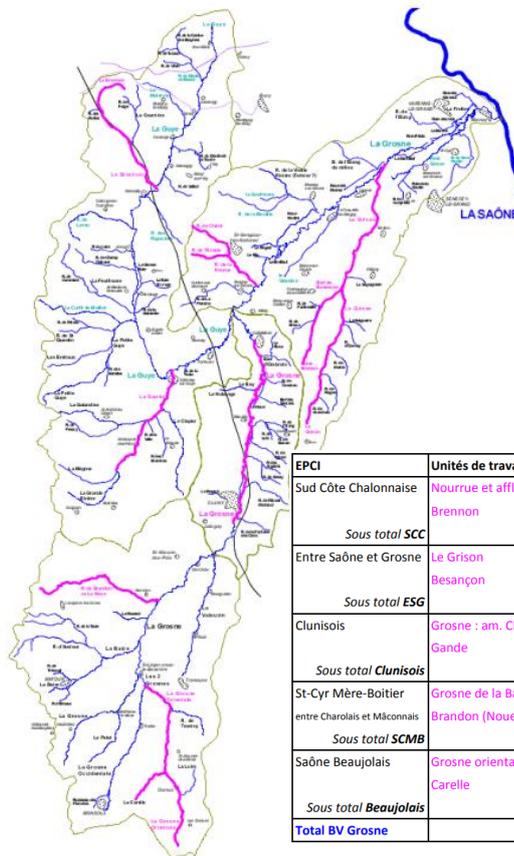


Statut : Phase 2 en cours depuis 08/24

### Objectif et démarche de l'étude :

Suite au diagnostic de la phase 1, une étude plus précise et quantitative de la qualité physique sera réalisée sur les 120 km de cours d'eau soit les 10 unités (cours d'eau ou portion de cours d'eau) identifiés comme prioritaires. Pour chacune des 10 unités, un avant-projet sommaire sera élaboré. Pour chaque site retenu, le document comprendra :

- Une description technique détaillant les aménagements, s'appuyant sur un plan d'ensemble ainsi que sur un profil en long, des coupes en travers types ;
- Le détail des moyens techniques à mettre en œuvre ;
- Une estimation des volumes de terrassement et des prix de l'opération ;
- Une appréciation des contraintes foncières et de l'acceptabilité sociale du projet ;
- Ainsi que le détail des investigations complémentaires à prévoir pour finaliser un avant-projet détaillé puis pour monter le dossier loi sur l'Eau dans le cadre de la demande d'autorisation de travaux ; une estimation du coût de ces investigations sera également fournie.



EPCI	Unités de travail	km
Sud Côte Chalonnaise	Nourrie et affluents	12
	Brennon	14
	<b>Sous total SCC</b>	<b>26</b>
Entre Saône et Grosne	Le Grison	26
	Besançon	8
	<b>Sous total ESG</b>	<b>27</b>
Clunisois	Grosne : am. Cluny -> am. Cormatin	18
	Gande	12
	<b>Sous total Clunisois</b>	<b>30</b>
St-Cyr Mère-Boitier entre Charolais et Mâconnais	Grosne de la Baize au Valouzin	7
	Brandon (Noue) av Etang Vernée	10
<b>Sous total SCMB</b>	<b>21</b>	
Saône Beaujolais	Grosne orientale -> confl. Tavoisy	12
	Carelle	4
	<b>Sous total Beaujolais</b>	<b>16</b>
<b>Total BV Grosne</b>		<b>127</b>

## 1.4. ETUDE POUR LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LA GROSNE AU LAVOIR DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX



Maître d'ouvrage : EPAGE Grosne  
Maître d'œuvre : BE Eau&Territoires



Montant de l'étude : 36 324€ TTC  
Montant payé en 2024 : 17 304€ TTC



Financement : AERMC à 70%



Contrat de bassin Grosne 2023-2024

Statut : en cours



Phase 1 réalisée (Synthèse données existantes)

Phase 2 en cours (Proposition des scénarios d'aménagement)



### Contexte :

Aujourd'hui, ce seuil est identifié sur un tronçon liste 2 et constitue un réel obstacle à la continuité écologique que ce soit pour la montaison et dévalaison des populations piscicoles sur la Grosne et ses affluents ou pour la recharge sédimentaire à l'aval.

Une vanne est présente au niveau du seuil et est ouverte du 15 octobre au 15 mars mais cela ne suffit pas à rétablir la continuité écologique.

### Objectif et démarche de l'étude :

L'étude engagée en janvier 2024 permettra d'obtenir une vision globale de l'impact de l'ouvrage sur différentes thématiques (la répartition des débits, continuité écologique sur la Grosne amont, morphologie de la rivière ...) tout en prenant en compte les contraintes de site (milieu urbain avec présence de fondations) et de proposer des solutions opérationnelles pour rétablir la continuité écologique tout en valorisant le patrimoine pour une réalisation des travaux d'ici 2026 pour rétablir la continuité écologique.

**Le rendu de la phase APS datant du 12/12/2024 présente → Deux scénarios possibles : Effacement de l'ouvrage ou aménagement par une passe à poisson**



# TRAVAUX

## 1.6. TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE ET RETRAIT D'EMBACLE SUR LA COMMUNE DE NAVOUR-SUR-GROSNE



Maître d'ouvrage / Maître d'œuvre : EPAGE Grosne

Entreprise : DTF



Montant : 100€ HT



Financement : EPAGE GROSNE



Statut : Finalisé

Suite aux intempéries du 8 octobre dernier, l'EPAGE Grosne est intervenu rapidement pour un retrait d'embâcle dangereux au niveau d'un ouvrage de franchissement routier sur la commune de Navour-sur-Grosne.

Cet embâcle dangereux, obstrué le bon écoulement de l'eau au niveau de l'ouvrage et augmenté le risque d'inondation des habitations voisines. L'entreprise DTF est intervenue en moins d'une heure pour un montant de 100€ HT. Ces travaux à caractère d'urgence ont été pris en charge par l'EPAGE.



# TRAVAUX

## 1.7. MISE EN DEFENS DE LA GUYE ET DU RU DE LA FEUILLOUSE SUR LES COMMUNES DE SAINT-MARTIN-LA-PATROUILLE ET SAINT-HURUGE

 <p>Maître d'ouvrage / Maître d'œuvre : EPAGE Grosne Entreprise : CHENOT PAYSAGE</p>	<p>Les travaux de mise en défens de la Guye et du ruisseau de la Feuillouse se sont déroulés sur les communes de Saint-Martin-la-Patrouille et Saint-Huruge. Ce projet consiste à installer plusieurs aménagements agricoles sur les parcelles concernées qui auront pour objectif de :</p>
 <p>Montant : 68 443,2€ TTC Montant payé en 2024 : 48 126 € TTC</p>	
 <p>Financement : RBFC 80%</p>	
 <p>Hors contrat de bassin Grosne 2023-2024</p>	
 <p>Statut : Finalisé</p>	

- Faciliter l'abreuvement du bétail ;
- Protéger les bovins d'agents pathogènes ;
- Lutter contre la dégradation et le piétinement des berges ;
- Préserver la diversité et la qualité du milieu aquatique et des berges ;
- Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau.

Au total, l'EPAGE Grosne a installé quatre points d'abreuvement à pompage solaire, deux passages à gué et 2 300ml de clôture. Grâce à l'aide financière de la région Bourgogne Franche-Comté, ces travaux ont eu lieu en dehors des actions du contrat de bassin Grosne 2023-2024, pour un montant total de 68 443,20€ TTC.



## 1.8. MISE EN DEFENS DE LA GUYE SUR LES COMMUNES DE SIGY-LE-CHATEL ET SAILLY



Maître d'ouvrage / Maître d'œuvre : EPAGE Grosne

Entreprise : CHENOT PAYSAGE



Montant : 53 328€ TTC

Montant payé en 2024 : 53 328€ TTC



Financement : FEADER 64% et RBFC 16%



Hors contrat de bassin Grosne 2023-2024



Statut : Finalisé

Les travaux de mise en défens de la Guye se sont déroulés sur les communes de Sigy-le-Châtel et Sailly.

Ce projet consiste à installer plusieurs aménagements agricoles sur les parcelles concernées qui auront pour objectif de :

- Faciliter l'abreuvement du bétail ;
- Protéger les bovins d'agents pathogènes ;
- Lutter contre la dégradation et le piétinement des berges ;
- Préserver la diversité et la qualité du milieu aquatique et des berges ;
- Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau.

Au total, l'EPAGE Grosne a installé quatre points d'abreuvement à pompage solaire, un passage à gué et 1 100ml de clôture.

Grâce à l'aide financière de la région Bourgogne Franche-Comté et du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), ces travaux ont eu lieu en dehors des actions du contrat de bassin Grosne 2023-2024, pour un montant total de 44 440€ HT et ont été réalisés par l'entreprise CHENOT PAYSAGE.



# TRAVAUX

## 1.9. TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'ARRACHAGE DE LA JUSSIE (GROSNE AVAL)



Réalisé par : EPAGE Grosne avec l'aide de l'entreprise FOUGERE



Montant du marché à bons de commande 2022-2026 : 108 000€ TTC

Montant payé en 2024 : 10 800€ TTC



Financement : FEADER 90%



Marché à bons de commande 2022-2027



Statut : Finalisé

Afin de lutter contre la propagation de la Jussie (Espèce Exotique Aquatique Envahissante), l'EPAGE a mis en place un plan de gestion pluriannuel (2022-2026) dans le cadre d'un contrat Natura 2000, sur la Grosne aval, du moulin Neuf à la confluence avec la Saône, y compris la Frette et les milieux aquatiques annexes.

L'objectif recherché est bien une éradication totale de la Jussie tant qu'elle n'est pas encore trop étendue. Les secteurs concernés par les travaux sont :

- la Grosne du moulin Neuf à la confluence avec la Saône ;
- l'étang du moulin Neuf à St-Cyr
- la Frette du moulin Neuf à la confluence avec la Grosne ;
- les bras annexes, baissières et plans d'eau à proximité (dont la Raie des Moreaux).

Financé par le FEADER et la Région Bourgogne-Franche-Comté.



### 1.10. SUIVI DES ASSECS



Réalisé par : EPAGE Grosne



Contrat de bassin Grosne 2023-2024



Statut : Année 2024 Finalisé

#### Contexte :

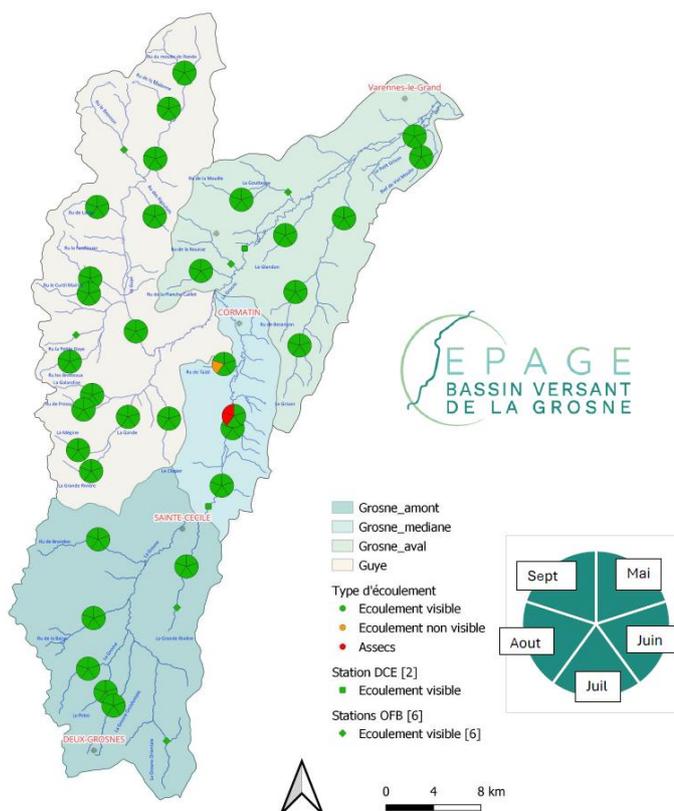
Dans le cadre de son contrat de bassin 2023-2024, l'EPAGE du bassin versant de la Grosne a souhaité mettre en place un suivi des assecs sur son territoire à partir du mois de mai 2023.

#### Objectif :

L'objectif est de collecter des données relatives à l'état hydrologique des cours d'eau du territoire, pour les présenter à l'ensemble des acteurs pour définir quels seront les enjeux de l'eau sur le territoire de la Grosne dans un contexte de changement climatique.

Cet observatoire des assecs, couplé à d'autres études tel que celle du département 71 sur les ressources / usages, auront pour objectif de faciliter la prise de mesure par la commission sécheresse en période de crise.

Ainsi chaque année les données d'observation récoltées sur le terrain en période estivales seront présentées sous forme de cartes mensuelles et d'un rapport illustré qui seront transmis aux différents partenaires et présentés lors de réunions techniques.



# ANIMATION

## 1.11. COMITE DE PILOTAGE DU POLE MILIEUX HUMIDES BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

L'EPAGE Grosne a participé au Comité de pilotage du Pôle Milieux Humides Bourgogne Franche-Comté ciblé sur le bassin RMC qui s'est tenu le 28 novembre à Gevrey-Chambertin et qui a permis de :

- Présenter les principales réalisations récentes et les travaux en cours portés par le Pôle Milieux Humides
- Informer les partenaires d'éléments de cadrage sur les milieux humides et sur des actions phares en région
- 
- Recueillir les attentes des membres du Comité de pilotage



## 1.12. POPSU-TERRITOIRES "PARTAGE DE L'EAU EN CLUNISOIS"

Le 3<sup>ème</sup> séminaire de co-construction du projet POPSU-Territoires "Partage de l'eau en Clunisois", dédié au thème "Biodiversité et écologie de l'eau" a eu lieu le 9 décembre dans la salle du conseil municipal de Cluny. Il est porté par la Communauté de communes du Clunisois et l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais. L'EPAGE Grosne a participé en tant qu'acteur du bassin versant de la Grosne.

**POPSU-TERRITOIRES  
PARTAGE DE  
L'EAU EN CLUNISOIS**

**COMMENT ANTICIPER  
LES CRISES HYDRIQUES  
SOLIDAIREMENT ?**

---

**3<sup>ème</sup> SEMINAIRE DE CO-CONSTRUCTION**

**BIODIVERSITÉ ET ÉCOLOGIE  
DE L'EAU DE LA GROSNE**

LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024, 9h30-18h  
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, CLUNY  
OUVERT AU PUBLIC / ENTRÉE LIBRE

Qu'est-ce que l'écologie de l'eau ? Quels sont les acteurs non-humains (les arbres, les prairies, les haies, les forêts, les animaux, etc.) et humains de cette écologie ? En quoi partagent-ils les mêmes continuités écologiques ?

Quel est l'impact de la sécheresse sur l'écologie de la Grosne ?

Quelles réflexions et actions pourraient être menées, et quels types de collaborations pourraient être envisagés entre habitants, forestiers, agriculteurs, associations et acteurs publics pour répondre aux enjeux de l'écologie et la biodiversité de la Grosne ?

- **Accueil café**  
9h00-9h30
- **État des lieux du bassin versant de la Grosne**
- Écologie de l'eau du bassin versant de la Grosne**  
9h30 - 10h30
  - **Partage de l'eau en Clunisois et les acteurs de la biodiversité**  
Ayda ALEHASHEMI - ENSA Paris-Malaquais
  - **L'eau et la biodiversité en Clunisois**  
François BONNETAIN - Communauté de Communes du Clunisois
  - **Écologie de l'eau et l'état des lieux du bassin versant de la Grosne**  
François DEGIORGI - Université de Franche-Comté
- Les acteurs et les actions**  
10h30 - 12h
  - **EPAGE de la Grosne**  
Florian DELECOURT - Chargé de mission de l'EPAGE de la Grosne
  - **Natura 2000**  
Elodie TONNOT - Animatrice de Natura 2000 (Clunisois et la Grosne)
  - **Charte Forestière du Clunisois**  
Carole SQUEVIN - Chargée de mission Charte Forestière du Clunisois
- **Exemplarités des territoires**  
14h-16h
  - **Parc Naturel Régional du Livradois-Forez**  
Delphine GIRAULT - Responsable du pôle Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore
  - **Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince**  
Benjamin GAUTHIER, Responsable
  - **Projet renaturation du bief des Grusses**  
Stéphane CARRUSCA - ONF, Maison Forestière de Gousseau
- **Table ronde et débats**  
**Quelles réflexions et actions en faveur de la biodiversité de la Grosne ?**  
16h-18h30

Avec :  
Antoine WEROCHOWSKI (Région BFC) / Jean-Luc DELPEUCH (CC Clunisois) / François BONNETAIN (CC Clunisois) / François DEGIORGI (Université FC) / Sophie LAPOINTE (Chambre d'Agriculture 71) / Florian DELECOURT (EPAGE de la Grosne) / Carole SQUEVIN (CFT Clunisois) / Stéphane CARRUSCA (ONF-Région BFC) / Alain DESBROSSE (Association Moulins en Saône-et-Loire) / Lyonel CHOCHAT (magazine La pêche et les poissons) / ...





#### 1.14. COMITE DEPARTEMENTAL DE L'EAU

Le comité départemental de l'eau est une instance d'échanges et de suivi, dédiée à cet enjeu majeur mais complexe qu'est la gestion de l'eau.

L'année 2024, contrairement aux années précédentes, a été particulièrement arrosée, et marquée par des épisodes de crue parfois intenses. Les épisodes extrêmes, de crue ou de sécheresse, nous invitent à être toujours plus résilients face à notre ressource en eau.

Pour répondre aux enjeux de la gestion de l'eau, il faut non seulement un plan départemental de sobriété, mais aussi une stratégie en matière de GEMAPI et un plan de gestion de l'eau et de l'assainissement à l'échelle communautaire. Afin de partager un bilan des démarches engagées dans notre département pour préserver la ressource en eau d'un point de vue quantitatif, l'EPAGE a été invité à ce comité le 28 novembre qui s'est tenu à Macon.

L'ordre du jour a été le suivant :

- Bilan hydrologique de l'année ;
- Point d'avancement de la mise en œuvre du plan départemental de sobriété et d'adaptation des usages de l'eau ;
- Etat par bassin hydrographiques des démarches conduites ou projetées pour un meilleur partage de la ressource en eau.



## 1.15. COMMUNICATION ET ANIMATIONS PEDAGOGIQUES :

Stratégie et objectifs de communication de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne :  
L'EPAGE, structure récente sur le territoire, doit se faire connaître auprès des élus et du grand public pour pouvoir s'affirmer, exercer de manière cohérente la compétence GEMAPI et assurer une gestion concertée de la ressource en eau sur l'ensemble du bassin versant.

Les objectifs seront de transmettre, communiquer sur les différentes actions portées par l'EPAGE et les autres partenaires dans un seul et même but : sensibiliser le public, les convaincre et leur permettre d'agir pour la préservation des milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique.

Les programmes d'actions porteront sur l'entretien et la restauration des milieux aquatiques et la gestion quantitative de la ressource en eau.

Les publics cibles sont :

- Les élus en charge de l'eau et de l'environnement : informer sur les sujets liés à la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau et les inciter à agir,
- Les partenaires en lien avec la gestion de l'eau et les projets de l'EPAGE : informer sur les actions mises en place par l'EPAGE et favoriser la concertation,
- Les agriculteurs : apporter des connaissances sur la ressource en eau, quantitatif et qualitatif, transmettre des informations pour la gestion et l'entretien des ripisylves, proposer des solutions pour limiter l'impact des bovins sur la qualité de l'eau,
- Les habitants et riverains ; les inclure dans les projets à échelle du territoire, les sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques face au changement climatique, évoquer les impacts individuels et proposer des solutions pour les réduire,
- Les scolaires : apporter de la pédagogie auprès des élèves sur les enjeux du changement climatique sur les milieux aquatiques et la ressource en eau.

Le plan de communication vise à valoriser les projets en partageant les objectifs et sensibilisant la population. L'objectif est de faire évoluer les comportements, favoriser les actions collectives et individuelles pour préserver les milieux aquatiques. L'EPAGE pourra ainsi jouer un rôle pédagogique auprès de la population locale.

Les différents outils de communication sont :

# COMMUNICATION

## 1.15.1. Création d'un site internet



Réalisé par : EPAGE Grosne  
avec l'aide de IDCOM



Montant : 5500€ TTC  
Montant payé en 2024 :  
5500€ TTC



Financement : AERMC à  
70%



Contrat de bassin Grosne  
2023-2024



Statut : Finalisé

Le site internet, mis en ligne le 03 décembre, permet de présenter l'EPAGE ainsi que les différentes thématiques dans lequel il intervient.

De plus, il permet de stocker des publications, lien vers les informations des partenaires, articles de presses, actualités etc...

Accueil - Epage Grosne

epagegrosne.fr

Epège du Bassin Versant de la Grosne, 5 Place du Marché, 71250 CLUNY ☎ 03 85 59 24 82

L'EPAGE Grosne ▾ Notre territoire ▾ Ressources en ligne Actualités Contact

# EPAGE du Bassin de la Grosne

## Qui sommes-nous ?

L'EPAGE du bassin versant de la Grosne exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) depuis 2021, sur un territoire de plus de 500 km de cours d'eau. Il regroupe 136 communes sur 6 communautés de communes situés en Saône-et-Loire et dans le Rhône.

L'EPAGE est composé d'un comité syndical constitué de différents délégués des communautés de communes.

Les missions exercées par l'EPAGE sont issues des items 1°, 2°, 5° et 8° de la compétence GEMAPI, avec notamment l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines (= ripisylves).

### Notre territoire

- CA du Grand Chalonnais
- CA Sud Côte Chalonnaise

# COMMUNICATION

## 1.15.1. Création d'une page LinkedIn

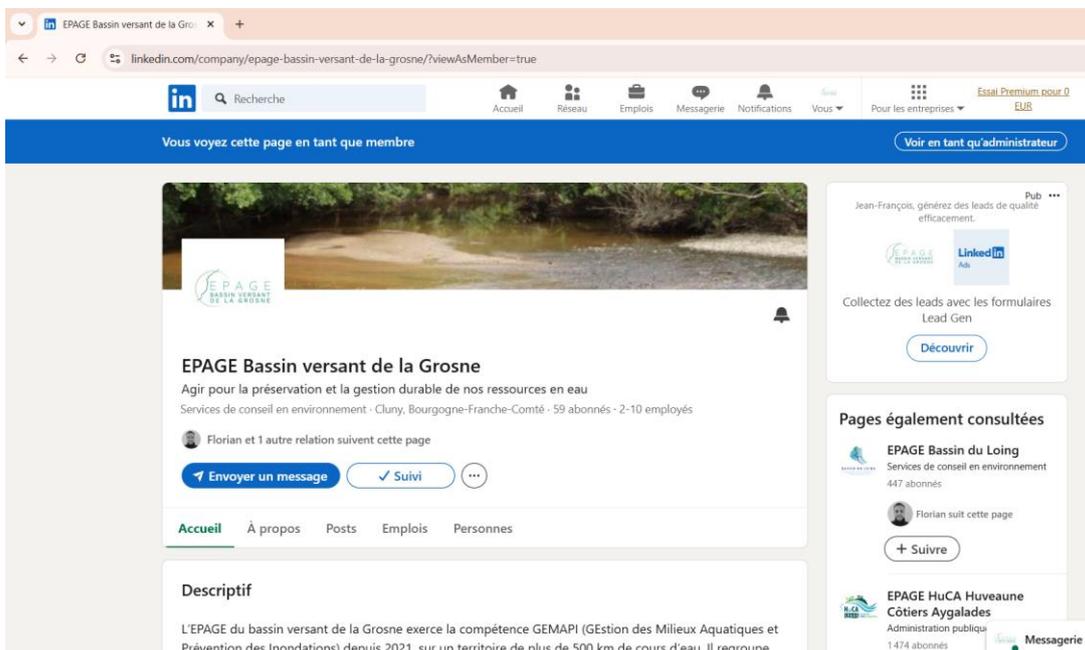
	Réalisé par : EPAGE Grosne	La page LinkedIn de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne a été mis en ligne le 22 novembre. L'intérêt de LinkedIn est de :
	Montant : 0€	
	Contrat de bassin Grosne 2023-2024	
	Statut : Finalisé	

- partager nos actualités et nos projets.
- sensibiliser et d'accompagner dans la gestion/l'entretien des cours d'eau et de la ripisylve.
- mettre en avant les valeurs qui font notre force.
- et créer une communauté engagée autour de nos activités et de nos ambitions

Depuis la mise en ligne, 13 posts ont été publiés par l'EPAGE. Tout cela a généré :

- 3584 impressions, c'est-à-dire que notre contenu a été affiché 3584 fois
- 100 vues de page, c'est-à-dire qu'il y a eu 100 curieux à notre sujet.
- et 109 réactions, ce qui permet de mesurer l'intérêt des gens pour nos contenus.

On a à ce jour 59 abonnés. **On voit bien la visibilité que ça apporte à l'EPAGE en seulement 5-6 semaines**



The screenshot shows the LinkedIn profile page for EPAGE Bassin versant de la Grosne. The page includes a header with the LinkedIn logo and search bar, and a navigation menu with options like Accueil, Réseau, Emplois, Messagerie, Notifications, and Vous. The main content area displays the company name, a description, and navigation tabs for Accueil, À propos, Posts, Emplois, and Personnes. The 'À propos' tab is active, showing the company's mission and contact information. The page also features a 'Description' section and a 'Pages également consultées' sidebar.

# COMMUNICATION

## 1.15.2. Création de plaquettes et infographies



Réalisé par : EPAGE Grosne avec l'aide de IDCOM



Montant : 2 300€ TTC  
Montant payé en 2024 : 2 300€ TTC



Financement : AERMC à 70%



Contrat de bassin Grosne 2023-2024



Statut : Finalisé

Ces outils sont utilisés pour sensibiliser, accompagner les riverains et agriculteurs à l'entretien des cours d'eau et de la ripisylve. Elles permettent de préciser ce qui peut et doit être fait et ce qu'il ne faut pas faire. Cette année, 2 plaquettes ont vu le jour. Ces outils sont également publiés sur notre nouveau site internet.

### Mise en défens des cours d'eau

**Amélioration de la qualité de l'abreuvement**

La divagation du bétail dans les cours d'eau entraîne une dégradation de la qualité des eaux d'abreuvement, pouvant engendrer maladies et perte de poids de vos bêtes.

Afin d'apporter une eau de meilleure qualité au bétail l'EPAGE Grosne vous propose l'aménagement d'abreuvoirs stabilisés hors du cours d'eau et la clôture de celui-ci.

**Protection des cours d'eau**

Le piétinement des berges et les déjections entraînent une érosion de votre terrain et une dégradation de la qualité de l'eau. La rivière perd sa capacité épuratrice et grignote les rives.

La clôture permet d'éviter ces altérations : l'eau est moins chargée en matière organique, les berges sont plus stables et plus productives.

**Durabilité et entretien**

Les matériaux sont sélectionnés pour une grande durabilité : piquets d'acacia, contreforts aux angles, fils électriques ou barbelés dans le nombre de rangs souhaité. La pose est garantie. Entretien limité : la hauteur de clôture permet au bétail de brouter les abords, et le broyage est possible entre les fils.

**La Ripisylve**

Elément particulièrement important pour la rivière, elle a de nombreux services à vous rendre :

- régule la température, brise vent et ombrage pour le bétail et pour l'herbe en cas de sécheresse
- limite l'érosion par renforcement des berges
- produit un bois exploitable (chauffe et litière)
- 6 bien d'autres ... !

**Financement**

L'installation est 100% financée par l'EPAGE et ses partenaires.

Les aménagements vous seront ensuite remis, à vous d'en faire bon usage. Les largeurs de clôture n'impacteront pas vos aides de la PAC.

**Nous sommes Joignables et mobiles !**

L'EPAGE du bassin versant de la Grosne est à votre disposition pour toute demande de renseignement.

**EPAGE BASSIN VERSANT DE LA GROSNE**  
5 place du marché, 71250 Cluny  
epagegrosne@gmail.com  
01 85 74 50 72

### La ripisylve, un atout pour notre bassin versant rural

**La forêt riveraine ou ripisylve** est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau.

**Qu'est-ce que l'EPAGE Grosne ? Quelles sont ses missions ?**

L'EPAGE du bassin versant de la Grosne exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) depuis 2021, sur un territoire de plus de 500 km de cours d'eau. Il regroupe 136 communes sur 6 communautés de communes situées en Saône-et-Loire et dans le Rhône.

Les missions exercées par l'EPAGE sont issues des items 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup> et 8<sup>o</sup> de la compétence GEMAPI, avec notamment l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines (= ripisylves).

L'EPAGE est composé d'un comité syndical constitué de différents délégués des communautés de communes.

**Agir sur la ripisylve**

Les cours d'eau du bassin versant de la Grosne sont des cours d'eau non domaniaux. Les riverains propriétaires sont donc propriétaires des rives

Jusqu'à la moitié du lit du cours d'eau. Ils sont donc responsables de l'entretien de la ripisylve présente sur les berges.



# COMMUNICATION

## 1.15.3. Création De Newsletter



Réalisé par : EPAGE Grosne



Montant : 0€



Contrat de bassin Grosne 2023-2024



Statut : Finalisé

Depuis mars, des newsletters sont partagées avec nos élus pour les tenir informés mensuellement des activités de l'EPAGE Grosne. Ces newsletters sont également publiées sur notre nouveau site internet.

*Newsletter*  
**MARS 2024**

**Etudes et travaux**

- Seuil sur la Grosne à **Saint-Pierre-le-Vieux** : Les relevés topographiques ont été réalisés fin février, l'état des lieux et le diagnostic sont en cours d'analyse.
- Finalisation des travaux de **mise en défens** sur la Guye et sur le ruisseau de la Feuillouse : pose de clôture et installation d'abreuvoir à pompe solaire.

**Les rencontres**

- Présentation de l'EPAGE au conseil communautaire à la CCSCC à Buxy le **27 mars**
- Comité de Bassin du contrat Grosne 2023-2024 à Jalogny le **4 avril à 14h**

**Bienvenue à ...**  
Rachel, la nouvelle technicienne de rivière GEMAPI.

**Save the Date !**  
Comité Syndical à Cluny  
09 avril à 19H00

**Le bilan assecs 2023 est bientôt disponible !**

*Newsletter*  
**DECEMBRE 2024**

**Etudes / Animation**

- **Sensibilisation à Beaumont-sur-Grosne** : Les élus locaux nous ont sollicités afin de recueillir notre avis concernant l'entretien du petit Grison. Nous en avons profité pour les sensibiliser à nos missions ainsi qu'aux aménagements préconisés dans leur situation.
- **COPIL phase 2 seuil St Pierre-le-Vieux** : Le bureau d'étude Eau&Territoires y a présenté les résultats de la phase 2-Étude comparative de 2 scénarios d'aménagement du seuil de Saint-Pierre-le-Vieux : effacement du seuil ou passe à poissons.

**Les rencontres**

- **3e séminaire du projet POPSU-Territoires** : L'EPAGE GROSNE a participé à ce séminaire dont le thème était "Biodiversité et écologie de l'eau" le 9 décembre à Cluny.
- **La rivière qui coule à l'envers** : Les 1e ateliers ont débuté le 7 décembre. L'EPAGE GROSNE a participé à la soirée au théâtre Les Arts à Cluny le 11 décembre.

**Merci pour votre participation au comité syndical du 5 décembre à Cortambert !**

**Le petit Grison à Beaumont-sur-Grosne**

**Intervention de l'EPAGE au séminaire de POPSU**

**NOUVEAUTES**  
Le site internet est en ligne !

**QUE VOS FÊTES S'ÉCULENT DANS LA JOIE ET DÉBORDENT DE BONHEUR !**  
L'EPAGE VOUS SOUHAITE DE JOYEUSES FÊTES

# PROSPECTION

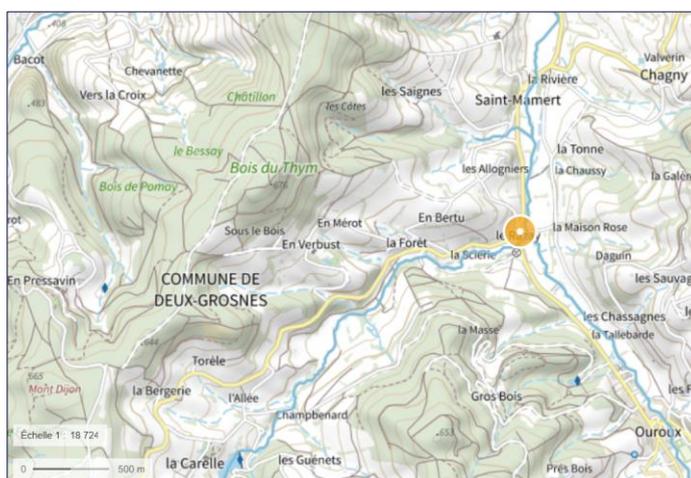
## 1.16. PROSPECTION NOUVEAUX PROJETS

La prospection de nouveaux projets constitue une étape clé pour assurer la continuité et le développement des actions de l'EPAGE. Elle permet d'anticiper les enjeux environnementaux et d'aligner les priorités locales sur les objectifs stratégiques. Identifier de nouveaux projets dès aujourd'hui garantit que l'EPAGE continue de jouer un rôle moteur dans la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques. Cette démarche proactive favorise une planification efficace et des réponses adaptées aux défis environnementaux de demain. La prospection pour l'année suivante est essentielle pour maintenir la capacité de l'EPAGE à innover et à répondre aux besoins émergents. Cela assure que nos efforts restent pertinents face à des évolutions rapides dans le domaine de la gestion des eaux. En explorant de nouvelles pistes de projets pour l'année à venir, l'EPAGE renforce ses partenariats avec les acteurs locaux, tout en consolidant sa mission au service des territoires.

Le travail de prospection mené en 2024 a permis de faire émerger 2 projets qui pourraient voir le jour en 2025 :

- Un projet sur la commune des Deux-Grosnes au Razay sur la Grosne Orientale du côté d'Ouroux : l'EPAGE envisage de la mise en défens afin de limiter le piétinement du bovin sur les berges et dans le cours d'eau. Des installations d'abreuvoirs à pompage solaire et des installations de clôtures en barbelés à 2m minimum des berges sont envisagés. Certaines berges des parcelles étant fortement érodées, abruptes et dépourvues de végétation, l'objectif serait de retaluter les berges en pente douce, de réaliser des plantations d'essences locales pour reformer une ripisylve dense et diversifier les écoulements en fixant du bois mort en pied de berge. Un passage à gué faisant office d'abreuvoir sera installé et une clôture viendra mettre en défens le cours d'eau et protéger les berges. Le projet de restauration de notre site d'étude aurait l'avantage d'être un projet "vitrine" étant donné la bonne visibilité du site depuis la départementale D18 et des panneaux pourraient être posés pour informer le grand public. Le lancement de ce projet serait décisif pour amorcer l'animation sur cette partie du territoire.

# PROSPECTION



- Un 2<sup>nd</sup> projet sur la commune de Sigy-le-Châtel concernant la Guye : L'objectif serait de restaurer localement les berges en pente douce, de réaliser des plantations d'essences locales pour reformer une ripisylve dense et diversifier les écoulements à l'aide de banquettes végétalisées et la fixation de bois mort et embâcles en pied de berges. L'installation de plusieurs aménagements agricoles (abreuvoirs et clôtures) permettrait de faciliter l'abreuvement du bétail tout en luttant contre la dégradation et le piétinement des berges pour préserver la diversité et la qualité du milieu aquatique et des berges. La création d'un passage à gué permettrait également de limiter le piétinement du lit et des berges, tout en évitant la mise en suspension de particules de fines et le colmatage des substrats. Pour rappel, des travaux de mise en défens ont été réalisés en 2023 sur Saint-Martin-la-Patrouille et Saint-Huruge avec le même exploitant, puis des travaux de mise en défens en 2024 sur les communes de Sigy-le-Châtel et de Saily toujours avec le même exploitant.

